

D.2020.12.16.5.5

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 16 Décembre 2020

5 – PROJETS TERRITORIALISES
5.5 – TELEO – Marché n° 2 2020 14279 M - DEFINITION ET FOURNITURE DES MOYENS MATERIELS DE SECOURS ET D'ACCES AUX CABINES à conclure avec la société GAMESYSTEM SAS – Procédure avec négociation – Autorisation de signer le marché

L'an deux mille vingt, le seize décembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (pouvoir M. Lattes)	
PERRIN Philippe		X (pouvoir Mme Faure)	
PORTARRIEU Jean-François	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe		X (pouvoir Mme Sangay)	
SANGAY Dominique	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération D.2012.07.12.6.1 du 12 juillet 2012, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé le programme de l'opération Téléphérique Urbain Sud pour la desserte de l'Oncopole, du CHU Rangueil, et de l'Université Paul Sabatier.
- Par délibération D.2012.10.3.7.3 du 3 octobre 2012, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a confié par mandat, la maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT) de cette opération.
- Par délibération D.2015.10.14.2.2 en date du 14 octobre 2015, le Comité Syndical approuvait une actualisation du programme du téléphérique urbain sud pour ouvrir sur les modes possibles sans se limiter au système 3S initialement prévu et s'engager sur un coût global d'opération en intégrant au plus tôt les contraintes d'exploitation et de maintenance ultérieure afin de minimiser les coûts de fonctionnement. Le budget et le planning prévisionnel du projet ont été modifiés en conséquence.

Son intégration dans un réseau de transport urbain impliquant un haut niveau de confort et de sécurité pour les voyageurs a conduit à retenir une installation de type 3S intégrant notamment les dispositions de récupération intégrée, permettant de pouvoir rapatrier, quelle que soit la panne rencontrée, les voyageurs en stations à l'intérieur des cabines.

Néanmoins, il ne peut être exclu la survenance d'événements exceptionnels et imprévisibles conduisant à l'inutilité de ces dispositions et donc à une interruption forcée du service : dégradations importantes volontaires, attentats, catastrophes naturelles, ...

Par ailleurs, en cas d'arrêt prolongé de l'installation (cas de mise en œuvre de la récupération intégrée par exemple), il apparaît nécessaire aux personnels de secours de pouvoir accéder à une cabine afin de secourir un voyageur en détresse.

Le marché objet de la présente délibération a pour objet la prestation de définition et de fourniture de l'ensemble des moyens et dispositifs matériels permettant de répondre à ces besoins essentiels d'accès aux cabines et de recours à une évacuation verticale des voyageurs.

La consultation a été lancée après avis d'appel public à la concurrence selon la procédure négociée. Elle est soumise aux dispositions des articles R2161-21 à R2161-23 du Code de la Commande Publique en application de l'article L2124-3 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 8 juillet 2020 aux publications du JOUE et BOAMP, et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des candidatures était fixée au 26 août 2020.

1 candidat a remis un dossier de candidature dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence : la société GAMESYSTEM SAS.

La Commission d'Appel d'Offres du 11 septembre 2020 a retenu cette candidature.

Le Dossier de Consultation des Entreprises a été communiqué au candidat le 29 septembre 2020 et la date limite de remise des offres a été fixée au 30 octobre 2020 à 12h00.

Le Candidat GAMESYSTEM SAS a remis son offre dans le délai prévu.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20201218-20201216-5-5D-DE Date de télétransmission : 18/12/2020 Date de réception préfecture : 18/12/2020
--

Une séance de présentation de son offre et de négociation s'est tenue le xx novembre 2020, à l'issue de laquelle le candidat a remis son offre définitive dans le délai qui lui était imparti, à savoir le xx novembre 2020.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 10 décembre 2020, attribué le marché à l'entreprise **GAMESYSTEM SAS** pour un montant de **128 853,00 € HT**.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché n° **2 2020 14279 M** avec l'entreprise **GAMESYSTEM SAS**.

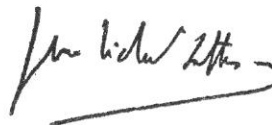
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec l'entreprise **GAMESYSTEM SAS**, le marché n° **2 2020 14279 M** relatif à la DEFINITION ET FOURNITURE DES MOYENS MATERIELS DE SECOURS ET D'ACCES AUX CABINES pour un montant de **128 853,00 € HT**.

ARTICLE 2 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES